
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 juillet 2022 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

22-338

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1. Réflexion

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

22-338 2.1. Adoption de l'ordre du jour

22-339 2.2. Adoption – Procès-verbal – Séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2022

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

22-340 3.1. Nomination – Mairesse suppléante – Août, septembre et octobre 2022

22-341 3.2. Nominations – Comité de retraite – Abrogation de la résolution 20-277

22-342 3.3. Appui – Demande de la MRC de Marguerite-D'Youville – Distribution du publisac

22-343 3.4. Attribution – Remplacement du système téléphonique – DGI-20-04 – Fonds de roulement

22-344 3.5. Provision – Remplacement du système téléphonique – DGI-20-04

4. GESTION ADMINISTRATIVE

22-345 4.1. Attribution – Impression et livraison du bulletin municipal Le Citoyen et du programme d'activités de loisirs – Projet SA-22-14

22-346 4.2. Modification – Date de la séance ordinaire du mois d'août 2022

5. RESSOURCES HUMAINES

22-347 5.1. Nomination – Directrice adjointe – Service des loisirs

22-348 5.2. Embauche – Pompier – Service de sécurité incendie

22-349 5.3. Embauche – Préposé à l'entretien – Service des infrastructures et gestion des actifs

22-350 5.4. Embauche – Technicien en informatique – Direction générale

22-351 5.5. Autorisation de signature – Modification au contrat d'emploi – Directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs

22-352 5.6. Autorisation de signature – Lettre d'entente relative à l'horaire de garde interne entre l'Association des pompiers de Sainte-Julie (SCFP – Section locale 5134) et la Ville de Sainte-Julie

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

22-353 6.1. Autorisation de signature – Servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'installation septique – Chemin de la Belle-Rivière

22-354 6.2. Autorisation de signature – Intervention à l'acte de servitude entre 9329-9501 Québec inc. et Énergir S.E.C.

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

22-355 7.1. Approbation – Liste des paiements à ratifier et des comptes à payer

22-356 7.2. Annulation – Soldes résiduaux – Règlements d'emprunt

22-357 7.3. Demande d'aide financière – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 – Abrogation de la résolution 22-150

8. INFRASTRUCTURES

22-358 8.1. Approbation – Adjudication d'un contrat d'achat regroupé – Achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) – Saison 2022-2023

22-359 8.2. Attribution – Mandat de services professionnels d'ingénierie – Réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'intersection route 229 et chemin du Crépuscule

22-360 8.3. Attribution – Remplacement de deux (2) pompes d'eaux usées (pompes d'orage)

22-361 8.4. Adjudication – Travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville – Années 2022-2023 et 2023-2024

22-362 8.5. Adjudication – Achat et livraison d'un tracteur à trottoir neuf non-articulé 4X4 avec équipements – Projet SA-22-16 – Fonds de roulement

22-363 8.6. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Conception-construction d'un « pumtrack » – Pars Desrochers – Projet SI-22-220, lot 2

22-364 8.7. Adoption – Grille d'évaluation et de pondération des soumissions – Fourniture et installation de modules de jeu – Parc Desrochers – Projet SI-22-220, lot 3

9. LOISIRS

22-365 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence – Événements sportifs

22-366 9.2. Aide financière – Journée de la famille Sainte-Julie inc.

22-367 9.3. Aides financières – Programme de soutien aux initiatives culturelles – Année 2022

22-368 9.4. Aide financière de fonctionnement – Défilé de Noël Ste-Julie – Acquisition d'un dôme

22-369 9.5. Demande d'aide financière – Événements spéciaux – Association de ringuette de Sainte-Julie

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 22-370 10.1. Reconduction – Résolution 21-327 – Approbation – PIIA – Plans-concept d'aménagement paysager – Projet intégré Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu (Vilamo) – Boucle E – Zone A-804
- 22-371 10.2. Approbation – PIIA – Plans-concept d'affichage – 190, boulevard Armand-Frappier, local 300 (Mécanique 360) – ZONE C-252
- 22-372 10.3. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (Revêtement extérieur) – 2041, rue Léonard-De Vinci (Tundra) – Zone I-167
- 22-373 10.4. Approbation – PIIA – Plans-concept d'affichage (Bâtiment commercial) 755, montée Sainte-Julie (Clinique vétérinaire Victoria) – Zone C-305
- 22-374 10.5. Approbation – PIIA – Ajout de conteneurs hors-sol et écran végétal – 1433, boulevard Armand-Frappier (hyundai) – Zone C-407
- 22-375 10.6. Approbation – PIIA – Modifications aux plans-concept d'aménagement paysager – 760, montée Sainte-Julie – Zone C-308
- 22-376 10.7. Approbation – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement (ajout d'un second étage) – 29, rue du Bois-Franc – Zone H-125
- 22-377 10.8. Approbation – PIIA – Plans-concept d'aménagement paysager (Cèdres) – Vilamo – Zones A-804, A-806, A-808, A-811 et A-812
- 22-378 10.9. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (Remplacement des ouvertures) – 51, rue du Vert-Bois – Zone H-130
- 22-379 10.10. Approbation – PIIA – Plans-concept de rénovation (remplacement de la porte d'entrée principale) – 458, place Fernand-Seguin – Zone H-406
- 22-380 10.11. Refus – PIIA – Modifications aux plans concept d'aménagement paysager (Aménagement d'un muret) – 231, rue Brunelle (Boucle B) – Zone A-806
- 22-381 10.12. Refus – PIIA – Modifications apportées aux plans-concept de construction d'un projet d'ensemble – Habitations unifamiliales isolées – Vilamo (Boucle I) – Rue Jacques-Sénécal – Zone A-812
- 22-382 10.13. Appui – Demande d'autorisation – Commission de protection du territoire agricole du Québec – Utilisation autre que l'agriculture – Lots 5 881 113 (546, chemin de touraine) – Zone A-719
- 22-383 10.14. Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

11. RÉGLEMENTATION

- 22-384 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement – Règlement 1287 sur l'interdiction des sacs de plastique
- 22-385 11.2. Adoption – Règlement 964-9 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier les dispositions relatives à la consommation de drogue et d'alcool dans les endroits publics
- 22-386 11.3. Adoption – Règlement 1283 augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ pour le porter à 6 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté
- 22-387 11.4. Adoption – Règlement 1286 établissant les règles d'empiétement sur le domaine public

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Dépôt – Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.2. Dépôt – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2022

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 22-388 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-339

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 14 JUIN 2022

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 14 juin 2022, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-340

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

DE nommer la conseillère madame Sylvie Beaulieu à titre de mairesse suppléante pour les mois d'août, septembre et octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-341

NOMINATIONS – COMITÉ DE RETRAITE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-277

ATTENDU l'article 11.1.2 du *Règlement 1246 relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Julie* adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2020, résolution 20-049;

ATTENDU QUE le conseil municipal a nommé les représentants de l'employeur lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juin 2020, résolution 20-277;

ATTENDU les nominations au sein de la direction générale effectuées lors de la séance du conseil municipal du 14 juin 2022, résolution 22-284;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE nommer les personnes occupant les postes suivants à titre de représentants de l'employeur faisant partie du personnel cadre :

- la directrice générale ou, en son absence, la greffière;
- le directeur général adjoint et trésorier ou, en son absence, le chef de section – Comptabilité et trésorier adjoint;
- le directeur du Service des ressources humaines ou, en son absence, le conseiller en ressources humaines;

D'abroger la résolution 20-277.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-342

APPUI – DEMANDE DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – DISTRIBUTION DU PUBLISAC

ATTENDU la résolution numéro 2007-10-239, adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (« MRC ») en date du 11 octobre 2007, laquelle déclare sa compétence exclusive à l'égard des municipalités locales qui la composent, relativement au domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC se préoccupent des enjeux environnementaux et climatiques;

ATTENDU QUE la distribution généralisée du publisac a un impact environnemental non négligeable;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'imposer un mode de distribution d'adhésion volontaire au publisac afin de réduire considérablement le gaspillage et l'utilisation de papier et surtout de sacs de plastique;

ATTENDU QUE de ne pas distribuer à toutes les portes le publisac a un impact direct sur la rentabilité des journaux locaux, et ce, bien que la vitalité de ces derniers soit souhaitable pour l'animation de la vie démocratique;

ATTENDU QUE parallèlement à la réduction de la distribution du publisac, des actions doivent être mises en place pour soutenir les journaux locaux et régionaux;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'une aide gouvernementale soit octroyée aux journaux imprimés afin d'en assurer leur distribution et par conséquent, leur pérennité;

ATTENDU la résolution 2022-06-172 du conseil de la MRC adoptée à sa séance du 9 juin 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'appuyer la demande de la MRC de Marguerite-D'Youville afin que le gouvernement canadien et/ou québécois supporte financièrement la distribution, porte à porte, des journaux locaux et régionaux par le biais de Postes Canada;

D'acheminer une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-343

**ATTRIBUTION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE –
PROJET DGI-20-04 – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU la fin annoncée du support de la technologie du système téléphonique utilisé;

ATTENDU la bonification possible des fonctionnalités du système téléphonique grâce aux nouvelles technologies disponibles;

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un service hébergé de téléphonie et l'acquisition des équipements nécessaires;

ATTENDU les économies récurrentes de coûts par rapport à la situation actuelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat concernant les services hébergés de téléphonie et l'acquisition des équipements, au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Bravad Technologie, située au 2424, rue King Ouest, Bureau 200, Sherbrooke (Québec) J1J 2E8, pour un montant total de 72 210,11 \$, toutes taxes comprises incluant le service pour une période de 24 mois, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 27 juin 2022;

QU'une partie de ce contrat totalisant 44 367,06 \$, incluant les taxes nettes, soit payée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans, en cinq (5) versements égaux, pour les années 2023 à 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-344

**PROVISION – REMPLACEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE –
PROJET DGI-20-04**

ATTENDU l'attribution du contrat concernant les services hébergés de téléphonie et l'acquisition des équipements à l'entreprise Bravad Technologie pour une somme de 72 210,11 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation du contrat, des dépenses imprévues à l'offre de prix pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision pour imprévus de 2 949,25 \$ et portant le montant autorisé à 75 159,36 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des finances et l'approbation de la directrice générale ou du directeur général adjoint avant d'engager de telles dépenses;

DE requérir que la directrice générale ou le directeur général adjoint informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-345

**ATTRIBUTION – IMPRESSION ET LIVRAISON DU BULLETIN MUNICIPAL
LE CITOYEN ET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS DE LOISIRS – PROJET SA-22-14**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée concernant l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du programme d'activités du Service des loisirs, pour les parutions devant être publiées entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des communications et relations avec les citoyens lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat concernant l'impression et la livraison du bulletin municipal *Le Citoyen* et du programme d'activités du Service des loisirs au plus bas fournisseur conforme, soit la compagnie Imprimerie Héon & Nadeau Ltée, située au 383, boulevard Bonaventure, Victoriaville (Québec), G6T 1V5, pour une somme totale de 38 310,82 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix soumise par ce fournisseur le 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-346

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2022

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021, le calendrier des séances du conseil pour l'année 2022, tel qu'il appert de la résolution 21-549;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du conseil du mois d'août 2022, initialement prévue le 15 août 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE tenir la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois d'août 2022, le mardi 16 août 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-347

NOMINATION – DIRECTRICE ADJOINTE – SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir au poste de directeur adjoint du Service des loisirs, à la suite de la nomination de M. Luc Brassard à titre de directeur au sein de ce service;

ATTENDU QUE le titulaire de ce poste aura toute la gestion du volet culturel et communautaire;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE la candidate retenue occupe, depuis 2016, le poste de régisseur aux activités culturelles et communautaires;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

De nommer Mme Cynthia Assandas au poste de directrice adjointe au Service des loisirs, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de Mme Assandas à ce poste soit en vigueur à compter du 3 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-348

EMBAUCHE – POMPIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE ratifier l'embauche de M. Alex Dubois Brisson à titre de pompier, lequel est entré en fonction le 27 juin 2022, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de travail des pompiers de la Ville de Sainte-Julie en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-349

EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE ratifier l'embauche de M. Cédric Laventure-Ringuet au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures et gestion des actifs, lequel est entré en fonction le 20 juin 2022, le tout selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-350

EMBAUCHE – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la nécessité de combler un poste de technicien en informatique;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'embaucher M. Éric Chaput au de poste technicien en informatique, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Chaput à ce poste soit en vigueur à compter du 1^{er} août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-351

AUTORISATION DE SIGNATURE – MODIFICATION AU CONTRAT D'EMPLOI – DIRECTEUR DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU le contrat d'emploi intervenu entre M. Marcel jr Dallaire et la Ville de Sainte-Julie en juillet 2019, conformément à la résolution 19-434 adoptée à la séance du conseil tenue le 9 juillet 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 14 juin 2022, la résolution 22-290 afin de fixer le taux de remboursement des frais de déplacement des employés à 0,55 \$ du kilomètre;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2.4 du contrat d'emploi de M. Marcel jr Dallaire en conséquence;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé les recommandations présentées par la direction générale lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser le maire, la directrice générale et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le contrat intitulé "Addenda au contrat d'emploi" à intervenir avec M. Marcel jr Dallaire, directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-352

AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'HORAIRE DE GARDE INTERNE ENTRE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE SAINTE-JULIE (SCFP – SECTION LOCALE 5134) ET LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la Ville désire modifier, à compter du 5 septembre 2022, l'horaire de garde interne, et ce, afin que le Service de sécurité incendie soit en mesure de répondre plus rapidement aux appels et de limiter au maximum les dommages en cas d'incendie;

ATTENDU QUE la modification vise à ajuster l'horaire de garde interne actuellement en vigueur en ajoutant vingt-quatre (24) heures de garde par semaine, réparties entre le samedi et le dimanche, à raison de douze (12) heures par jour;

ATTENDU QUE l'article 11.03 de la convention collective en vigueur encadre actuellement la constitution de l'équipe de garde interne, la rémunération et le remplacement;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente à intervenir entre l'Association des pompiers de Sainte-Julie (SCFP – section locale 5134) et la Ville de Sainte-Julie, concernant l'article 11.03 de la convention collective en vigueur, relatif à l'horaire de garde interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-353

AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE DE PASSAGE ET D'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'INSTALLATION SEPTIQUE – CHEMIN DE LA BELLE-RIVIÈRE

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 1361, chemin de la Belle-Rivière devait procéder à la modification de son installation septique;

ATTENDU QUE l'installation septique précitée et le ruisseau du Cordon sont séparés par le chemin de la Belle-Rivière, appartenant à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de cette installation, il a été convenu d'autoriser l'installation d'une conduite visant l'égouttement des eaux épurées directement dans le ruisseau du Cordon;

ATTENDU QUE pour que cette conduite puisse être installée et traverser le chemin de la Belle-Rivière, ainsi que pour pouvoir veiller à son entretien et aux réparations requises, les propriétaires de l'installation septique doivent signer un acte notarié afin de grever le fonds servant de cette servitude;

ATTENDU QUE la présente servitude est conforme aux normes environnementales en vigueur en matière d'eaux usées;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'installation septique à intervenir devant M^e Élise Pétrin, notaire, lequel acte est annexé à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-354

AUTORISATION DE SIGNATURE – INTERVENTION À L'ACTE DE SERVITUDE ENTRE 9329-9501 QUÉBEC INC. ET ÉNERGIR S.E.C.

ATTENDU QUE les sociétés 9329-9501 Québec inc. et Énergir S.E.C. souhaitent procéder à la signature d'un acte notarié de servitude ayant pour but de grever une partie des lots 6 275 551 et 5 782 602 du Cadastre du Québec, d'une servitude visant à permettre l'installation, la construction, l'exploitation, l'entretien, le remplacement, le maintien et l'inspection de canalisations pour la transmission et la distribution de gaz naturel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est bénéficiaire d'une servitude de passage pour système d'égout sanitaire sur une partie des lots à être grevés de la servitude précitée, laquelle servitude de passage a été créée aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de Verchères, sous le numéro 93 107;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit intervenir à cet acte afin de consentir à la création de la servitude puisqu'elle détient des droits sous forme de servitude sur une partie de l'immeuble qui sera grevé à titre de fonds servant;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à intervenir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à l'acte de servitude entre 9329-9501 Québec inc. et Énergir S.E.C., à intervenir devant M^e Jacques Goyette, notaire, lequel acte est annexé à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-355

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 juin 2022 au 30 juin 2022 :

- Liste F-2022-13 Chèques à ratifier 437 305,96 \$
- Liste F-2022-14 Comptes à payer 2 855 588,14 \$

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 juin 2022 au 30 juin 2022 apparaissant sur les listes F-2022-13 et F-2022-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-356

ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution afin d'y ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE la Ville de Sainte-Julie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

-
-
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Sainte-Julie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au MAMH d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels des règlements mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-357

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 22-150

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (« TECQ ») pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH ») de la programmation de travaux version n° 5, dont copie est jointe à la présente résolution, et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 27 mai 2020;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les provisions de coûts de travaux admissibles.

D'abroger la résolution numéro 22-150.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-358

**APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPE
– CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2022-2023**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder annuellement, pour les saisons 2018-2019 à 2022-2023, à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour ses besoins et à l'adjudication de ce contrat, aux termes de la résolution 18-188 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE suivant un appel d'offres public, le lot G-1 du contrat région Montérégie (16) pour la saison 2022-2023 a été adjugé à l'entreprise Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, au taux de 88,19 \$ / tonne métrique;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 3 360 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'approuver l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G-1 du contrat CS-20222023 concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2022-2023 à l'entreprise Mines Seleine, une division de K + S Sel Windsor Ltée, située au 755 boulevard Saint-Jean, suite 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9, pour une dépense de 296 318,40 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-359

**ATTRIBUTION – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE –
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DE
L'INTERSECTION ROUTE 229 ET CHEMIN DU CRÉPUSCULE**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'intersection R229 et chemin du Crépuscule;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'attribuer conjointement avec la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'intersection R229 et chemin du Crépuscule au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise CIMA+, située au 2147, rue de la Province, Longueuil (Québec) J4G 1Y6, pour un montant total de 37 021,95 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 3 juin 2022;

QUE le partage des coûts soit établi en fonction des proportions suivantes, soit 90 % pour la Ville de Sainte-Julie et 10 % pour la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-360

ATTRIBUTION – REMPLACEMENT DE DEUX (2) POMPES D'EAUX USÉES (POMPES D'ORAGE)

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée en 2020 pour la fourniture et la mise en service de deux (2) pompes d'eaux usées;

ATTENDU QUE le contrat a été attribué à l'entreprise KSB Pumps inc. lors de la séance ordinaire du 9 juin 2020, résolution 20-284;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au remplacement de ces deux (2) pompes par deux (2) pompes de plus grand diamètre;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 28 juin 2022;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'attribuer le contrat de remplacement de deux (2) pompes d'eaux usées au fournisseur KSB Pumps inc. situé au 1200, rue Bergard, Laval (Québec) H7L 5A2, pour un montant total de 40 241,25 \$, toutes taxes comprises;

D'autoriser le Service des finances à émettre le paiement requis lors de la livraison des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-361

ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – ANNÉES 2022-2023 ET 2023-2024

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la ville pour les années 2022-2023 et 2023-2024 ainsi qu'une année optionnelle;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 juin 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-22-15 concernant des travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la ville pour les années 2022-2023 et 2023-2024 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation E.S.M. inc. située au 1361 boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7, pour un montant total de 307 264,96 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-362

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR À TROTTOIR NEUF NON-ARTICULÉ 4X4 AVEC ÉQUIPEMENTS – PROJET SA-22-16 – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour l'achat et la livraison d'un tracteur à trottoir neuf non-articulé 4x4 incluant la brosse à trottoir frontale, lame à neige et souffleur à trottoir frontal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 juin 2022 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-22-16 concernant l'achat et la livraison d'un tracteur à trottoir neuf non-articulé 4x4 incluant la brosse à trottoir frontale, lame à neige et souffleur à trottoir frontal au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aubin & St-Pierre inc., située au 350, rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0, pour un montant total de 154 846,18 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 28 juin 2022;

D'autoriser une dépense approximative de 150 \$ pour le lettrage et les accessoires;

QUE ces achats totalisant 141 532,17 \$ (taxes nettes) soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2023 à 2032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-363

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – CONCEPTION-CONSTRUCTION D'UN "PUMPTRACK" – PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220 LOT 2

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour un mandat de conception-construction d'un "pumptrack" au parc Desrochers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-364

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX – PARC DESROCHERS – PROJET SI-22-220 LOT 3

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du conseil;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour la fourniture et l'installation de modules de jeux au parc Desrochers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-365

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements sportifs d'envergure de niveau provincial et canadien;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements sportifs d'envergure :

NOM	ÉVÉNEMENT	MONTANT
Josiane Fournier	Championnats de patinage artistique STAR / Michel-Proulx 2022	150 \$
Catherine Toshkov	Championnats canadiens ouverts 2022 (judo)	300 \$
Catherine Toshkov	Championnat provincial 2022 (judo)	150 \$
Charles Hébert Richard	Sélections de l'équipe du Québec junior (karaté)	150 \$
TOTAL :		750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-366

AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme à but non lucratif Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour l'organisation de la Journée de la famille, prévue le 10 septembre 2022;

ATTENDU QUE la Journée de la famille attire annuellement 5 000 personnes au parc Edmour-J.-Harvey et que cette fête est un rendez-vous incontournable pour les organismes et la population julieilloise;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal* du volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique »;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 28 juin 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 20 000 \$ à l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. pour défrayer une partie des dépenses relatives à l'organisation de la Journée de la famille, prévue le 10 septembre 2022, en deux (2) versements, soit 75 % de la somme immédiatement et 25 % lors du dépôt de la reddition de compte, le tout conformément à la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-367

AIDES FINANCIÈRES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – ANNÉE 2022

ATTENDU l'adoption de la *Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie* et le plan d'action 2019-2023, par l'entremise de la résolution 18-496;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette politique, la Ville a adopté un programme de soutien aux initiatives culturelles, par l'entremise de la résolution 20-096;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie a été invitée à soumettre des projets culturels, qui ont par la suite été analysés par le comité de suivi de la politique culturelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 28 juin 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'entériner les recommandations du comité de suivi de la politique culturelle et d'accorder une aide financière aux projets suivants :

Demandeur	Nom du projet culturel	Montant accordé
Espace 360	Aquarelle et mimosa	4 000 \$
Centre de femmes Entre Ailes	30 ans festif d'Entre-ailes	3 750 \$
Saya Percussions	Le jam des Julieillois	4 250 \$

DE verser ces aides financières en deux (2) versements, soit 75 % du montant avant la réalisation des projets et 25 % suivant le dépôt de la reddition de compte de chacun des projets, le tout conformément au Programme de subvention soutien aux initiatives culturelles de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-368

AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – DÉFILÉ DE NOËL STE-JULIE – ACQUISITION D'UN DÔME

ATTENDU QUE l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie a fait l'objet de nombreux actes de vandalismes dans les dernières semaines;

ATTENDU QUE la politique d'attribution des subventions du conseil municipal prévoit un programme d'aide financière au fonctionnement;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de fonctionnement de la part de cet organisme pour l'acquisition d'un dôme;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 28 juin 2022;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 de la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal, intitulé « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés »;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 10 000 \$ à l'organisme Défilé de Noël Ste-Julie pour défrayer, en partie, les coûts d'acquisition d'un dôme ;

QUE cette aide financière soit payable sur réception d'une facture à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-369

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour l'organisation de leur tournoi qui a eu lieu du 1er au 7 novembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tel événement et que la demande de l'Association de ringuette respecte les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la Politique d'attribution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 4 juillet 2022;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 80,90 \$, taxes incluses, pour un total de 4 854 \$, à l'Association de Ringuette de Sainte-Julie pour l'organisation de leur tournoi 2019;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-370

**RECONDUCTION – RÉOLUTION 21-327 – APPROBATION – PIIA
– PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – PROJET INTÉGRÉ
SANCTUAIRE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (VILAMO) – BOUCLE E –
ZONE A-804**

ATTENDU QUE les plans-concept d'aménagement paysager du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu (Vilamo), pour la boucle E, préparés par Louis Dubuc de la compagnie Dubuc, architectes paysagistes et datés du 28 avril 2021, ainsi que le plan-concept d'éclairage, préparé par la compagnie Éclairage Cyclone et daté du 3 avril 2021, ont été approuvés par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 1^{er} juin 2021, résolution 498.19.21;

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé les plans-concept d'aménagement paysager ainsi que le plan-concept d'éclairage lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2021, résolution 21-327;

ATTENDU QUE la résolution précitée était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 11 juin 2022;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE reconduire la résolution 21-327 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs, débutant à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-371

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE
– 190, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER, LOCAL 300 (MÉCANIQUE 360) –
ZONE C-252**

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Montréal Néon et datés du 31 mai 2022, pour la place d'affaires « Monsieur Muffler », située au 190, boulevard Armand-Frappier local 300, et ce, conformément à la résolution 512.2.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 juin 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RÉSOLU:

D'approuver les croquis et photographies illustrant l'emplacement des conteneurs et l'écran végétal pour la place d'affaires Hyundai, située au 1433, boulevard Armand-Frappier, conformément à la résolution 512.6.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2022 et conditionnellement à l'approbation de la Ville de Sainte-Julie quant au choix du type de cèdres sélectionné et de la distance de plantation, afin que l'écran végétal soit opaque, dense et d'une hauteur minimale de 1,2 mètre;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-375

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS-CONCEPT
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'aménagement et de construction présentés par le requérant, pour la propriété sise au 760, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 512.8.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-376

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT
D'AGRANDISSEMENT (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 29, RUE DU BOIS-FRANC
– ZONE H-125**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'agrandissement préparés par Sophie Poulin-Brière, designer, datés du 22 mai 2022, pour la résidence située au 29, rue du Bois-Franc, et ce, conformément à la résolution 512.9.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée ordinaire tenue le 15 juin 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-377

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (CÈDRES) – VILAMO – ZONES A-804, A-806, A-808, A-811 ET A-812

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU:

D'approuver la plantation de cèdres et l'installation de panneaux-écrans d'une dimension maximale de 3 mètres de large par 1,8 mètre de haut, à raison d'un maximum d'un panneau par partie privative arrière (à l'exception des unités dont la partie arrière se trouve localisée à l'angle de deux voies de circulation), le tout conditionnellement et conformément à la résolution 512.10.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-378

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DES OUVERTURES) – 51, RUE DU VERT-BOIS – ZONE H-130

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation (remplacement des ouvertures) accompagnés de la soumission de compagnie A1 portes de garage datée du 17 mars 2022 et de la soumission de la compagnie Isothermic portes et fenêtres datée du 2 mars 2022 pour la résidence située au 51, rue du Vert-Bois, et ce, conformément à la résolution 512.14.A.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-379

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE) – 458, PLACE FERNAND-SEGUIN – ZONE H-406

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de rénovation (remplacement de la porte d'entrée principale) pour le bâtiment sis au 458, place Fernand-Seguin, et ce, conformément à la résolution 511.4.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de son assemblée tenue le 18 mai 2022;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-380

REFUS – PIIA – MODIFICATIONS AUX PLANS CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (AMÉNAGEMENT D'UN MURET) – 231, RUE BRUNELLE (BOUCLE B) – ZONE A-806

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

DE refuser le plan-concept d'aménagement paysager (muret) préparé à même le plan projeté d'implantation de Vital-Roy, arpenteur-géomètre, déposé le 14 juin 2022, ainsi que les modélisations 3D déposées le 14 juin 2022, pour la résidence située au 231, rue Brunelle (Boucle B), et ce, conformément à la résolution 512.14.B.22 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-381

REFUS – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN PROJET D'ENSEMBLE – HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES –VILAMO (BOUCLE I) – RUE JACQUES-SENÉCAL – ZONE A-812

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De refuser les modifications apportées aux plans-concept de construction (matériaux) d'habitations unifamiliales isolées de la Boucle I du projet domiciliaire Vilamo, préparés par la compagnie Évolution architecture inc. et datés du 17 mai 2022, et ce, conformément à la résolution 512.3.22 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 15 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-382

APPUI – DEMANDE D'AUTORISATION – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – UTILISATION AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 5 881 113 (546, CHEMIN DE TOURAINE) – ZONE A-719

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») est soumise par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre, mandataire pour les propriétaires, afin d'autoriser l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, du lot 5 881 113;

ATTENDU QUE cette opération aura pour but de permettre une utilisation autre que l'agriculture, et ce, pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ;

ATTENDU QUE ce site était occupé anciennement par un immeuble multifamilial détruit par un incendie en 2006;

ATTENDU QUE la CPTAQ a déjà émis une autorisation d'utilisation, à des fins non agricoles le 11 janvier 2019 par sa décision #420707, et ce, pour la construction d'un mini entrepôt (travaux non réalisés);

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes n'est pas remise en cause;

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la ville et dans la région;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'appuyer la demande d'autorisation soumise par M. Yves Madore, arpenteur-géomètre, mandataire pour les propriétaires auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de permettre sur le lot 5 881 113 (lot vacant), une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale au 546, chemin de Touraine située dans la Zone A-719;

De préciser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*, qu'il existe d'autres endroits appropriés disponibles en zone urbaine permettant la réalisation de ce projet, mais que ce futur usage s'inscrit à l'intérieur d'un milieu déstructuré au niveau de la réglementation municipale et régionale;

D'acheminer une copie conforme de cette résolution au requérant ainsi qu'à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-383

NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste de vice-président au sein du comité consultatif d'urbanisme (« CCU ») devenu vacant à la suite du départ de Mme Dominique Coulombe;

ATTENDU QUE les membres du CCU recommandent la nomination de Mme Claudine Marinier, membre du CCU depuis septembre 2020, résolution 20-387;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

De nommer Mme Claudine Marinier, vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme jusqu'à la fin de son premier mandat de deux ans, soit le 1^{er} septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-384

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1287 SUR L'INTERDICTION DES SACS DE PLASTIQUE

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher

QUE le Règlement 1287 sur l'interdiction des sacs de plastique sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil. Le projet de règlement 1287 sur l'interdiction des sacs de plastique est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

22-385

ADOPTION – RÈGLEMENT 964-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSOMMATION DE DROGUE ET D'ALCOOL DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 juin 2022 sous le numéro 22-327;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

D'adopter le *Règlement 964-9 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier les dispositions relatives à la consommation de drogue et d'alcool dans les endroits publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-386

ADOPTION – RÈGLEMENT 1283 AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 1 000 000 \$ POUR LE PORTER À 6 000 000 \$ ET APPROPRIANT CE MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU l'adoption du *Règlement 344 constituant et établissant un fonds de roulement pour la Ville de Sainte-Julie et pourvoyant à un emprunt de 150 000 \$ pour ces fins* lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 1976;

ATTENDU l'adoption du *Règlement 1241 augmentant le fonds de roulement pour le porter à 5 000 000 \$ et appropriant ce montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté* lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Sainte-Julie peut augmenter le montant de son fonds de roulement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, sous le numéro 22-328;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes suivantes :

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Marianne Lalancette	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	20 juin 2022
Dominic Beauchamp	Syndiqué	Stagiaire et technicien en approvisionnement surnuméraire	30 mai 2022

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 JUIN 2022

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 15 juin 2022 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 28 juin 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2022, lequel est joint à la présente.

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Félicitations à Mme Mélanie Brisson, nouvelle directrice générale** – M. Lemay souhaite la bienvenue à Mme Brisson et lui souhaite ses meilleurs vœux de succès.
- **Collecte de sang du maire** – M. Lemay remercie tous les citoyens qui ont participé à la collecte de sang du maire qui a eu lieu le 22 juin dernier. M. Lemay mentionne qu'il y aura une nouvelle collecte de sang le 20 juillet prochain au centre communautaire sis au 550, boulevard Saint-Joseph et invite les citoyens à prendre rendez-vous pour sauver des vies.
- **Programme potager partagé** – M. Lemay informe les citoyens que la Ville de Sainte-Julie est fière de présenter le programme Potager partagé. Ce programme a pour but d'encourager l'agriculture urbaine et d'augmenter le nombre d'aménagements horticoles à proximité des établissements scolaires et des entreprises de la région. En mai dernier, les écoles primaires L'Arpège, Du Moulin, du Grand-Chêne et du Tourne-Vent ont participé au programme et ont reçu des boîtes à jardin. Les élèves et leurs enseignants ont fait des semis et débuté la plantation des fruits et des légumes. À la fin de l'année scolaire, les boîtes à jardin ont été récupérées dans les écoles et envoyées dans des entreprises et organismes afin de poursuivre la croissance des plantations durant la saison estivale. Ces organismes sont la Maison des Jeunes, le CPE La Grande Ourse, installation de l'Étoile Filante, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et le petit marché de Sainte-Julie.

M. Lemay invite les citoyens, employés et élèves à se procurer des fruits et des légumes dans ces boîtes au cours de l'été. Ce projet s'inscrit dans le volet éducatif de la Politique horticole adoptée en 2021.

- **Mosaïques florales** – M. Lemay félicite les employés horticoles qui se sont encore une fois surpassés dans l'élaboration des mosaïques florales aux entrées de la ville. Ceci est une preuve de grande créativité de la part des employés qui sont dévoués pour continuellement améliorer notre beau milieu de vie.

-
-
- **Fête nationale du Québec** – M. Lemay mentionne que la programmation du 23 juin a dû être déplacée au 24 juin à cause de la pluie. Tout d’abord, le Julie-Tour du matin fut un très grand succès avec une forte présence de familles. En fin d’après-midi, le coin famille, une nouveauté cette année, fut aussi un grand succès. Le spectacle en soirée du groupe Jozzy fut haut en couleur avec une foule record.

Concernant les feux d’artifice, M. Lemay explique la raison pour laquelle ils n’ont pu être lancés du toit de l’aréna et que conséquemment, ils étaient plus bas et moins spectaculaires. Pour les 3 prochaines années, les feux d’artifice « traditionnels » seront lancés à partir du stationnement incitatif.

- **Zone neutre** – M. Lemay inaugurer la toute nouvelle zone neutre de Sainte-Julie située dans le stationnement du poste de police, dans la cour de l’hôtel de ville. Les deux espaces dédiés au projet permettront aux citoyens un lieu d’échanges sécuritaires pour la vente en ligne, notamment. Ce projet est une collaboration entre la Ville et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- **Bon été** – M. Lemay et les conseillers souhaitent un bel été aux Julievillois.es.
- **Nouveaux résidents** – Mme Lucie Bisson souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents de la ville de Sainte-Julie et leur mentionne de ne pas hésiter à communiquer avec le Service aux citoyens pour toute question relative à la ville.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Charles A. Goulet

- M. Goulet mentionne que le champ et le boisé situés derrière la dernière portion de la rue du Ponceau abritent des grenouilles, des mammifères et d’autres espèces d’animaux. Ces espaces contribuent à la qualité de vie des personnes qui habitent le secteur.

Cependant, plusieurs personnes y déposent couramment des déchets de jardin, mais aussi des matières qui ne se décomposent pas. La situation perdure et des odeurs se forment par temps chaud. M. Goulet demande que la Ville intervienne, notamment en installant des affiches au logo de la Ville qui indiquent « Aucun dépôt de déchet ou de matières organiques ».

Réponse : M. Lemay remercie M. Goulet d’avoir informé la Ville de cette problématique, qui est d’ailleurs inacceptable. M. Lemay ne comprend pas que certains citoyens puissent jeter des déchets à des endroits inappropriés. M. Lemay confirme qu’une affiche sera installée à cet endroit.

Mme Mélissa P-ro

- Mme P-ro mentionne que toutes les municipalités des alentours autorisent la possession de poules urbaines et demande quand la Ville de Sainte-Julie considérera un projet pilote le permettant.

Réponse : M. Lemay mentionne que les poules sont actuellement permises dans le secteur agricole et que pour le moment, il n’est pas question de l’autoriser dans le secteur urbain. La Ville préfère voir comment cela se passe dans les autres municipalités et de voir quels sont les problèmes qui ont été soulevés et les actions qui ont été prises pour rectifier le tir. Il y a des « pour », mais aussi beaucoup de « contre » à permettre les poules urbaines. M. Lemay réitère que la Ville regarde de très près les autres municipalités qui le permettent et que la Ville prendra une décision par la suite.

Mme Rolande Théoret

- Mme Théoret demande s'il est possible de faire installer un panneau de signalisation « Attention à nos enfants » sur la rue des Glaïeuls, car plusieurs enfants jouent dans cette rue. Beaucoup d'automobilistes y circulent rapidement.

Réponse : M. Lemay mentionne que cette suggestion sera soumise au comité de la sécurité publique, qui l'étudiera prochainement.

Mme Pascale Bourgeois

- Mme Bourgeois demande s'il est possible de limiter le stationnement dans la rue des Brises à un seul côté de la rue, car les soirs d'activités sportives (soit tous les soirs de la semaine l'été), le stationnement des deux côtés de la rue entrave non seulement la circulation, mais rend aussi difficiles les déplacements actifs (vélo, marche). Certains gros véhicules ont de la difficulté à passer, et pour les jeunes qui quittent à pied, cela est dangereux.

Réponse : Il est effectivement prévu que des affiches soient installées à cet endroit.

22-388

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay,
Maire

Nathalie Deschesnes,
Greffière